

EQUIPEMENT

Orges : une salle des fêtes sans permis de construire

Le Moulin de la fleuristerie avait déposé un recours concernant le permis de construire de la nouvelle salle des fêtes d'Orges. La décision vient de tomber. Le permis a été annulé. Trop tard. La Dhuy a déjà été inaugurée !

Trop tard ! La salle des fêtes d'Orges est construite et inaugurée. Pourtant... le permis de construire vient d'être annulé par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. Il avait été saisi par la société Artamin', le Moulin de la Fleuristerie car le parking de la salle de la Dhuy était situé sur une zone agricole. Le PLU n'a pas été respecté. L'installation entraînant une artificialisation du terrain empêcherait l'exercice d'une activité agricole, le tribunal administratif a donc donné raison à Emmanuel et Annette Geoffroy. «*Nous avons fait une demande à la préfecture qui a accepté en tant qu'annexe de bâtiment public*», se défend Claude Gagneux, le maire de la commune. Impossible de revenir en arrière. La salle des fêtes est là, et bien là. Elle a coûté plus de 600 000 € HT, subventionnée à hauteur de 15 % environ, sans oublier les intérêts de l'emprunt qu'il faudra aussi rembourser. «*Je ne ferai pas appel car la commune n'a plus rien à voir avec le sujet puisque la compétence urbanisme passe à l'intercommunalité. Ce sera à la communauté de communes de reclasser le parking dans le cadre d'un PLU.*»

Recours des 24 habitants débouté

Emmanuel Geoffroy et Gérard Desprez, conseiller de l'opposition, n'en démordent pas. Pour eux, tout a été fait sans dialogue, sans concertation. Un recours avait été lancé en janvier par 24 habitants. La demande de référé - pouvant stopper le projet - avait été rejetée. Leur recours a lui aussi été débouté. La décision est tombée hier matin. «*Ce jugement montre que*

mais depuis, une salle a été aménagée pour les aînés et l'ancienne salle des fêtes est devenue la Maison des associations. La salle des fêtes n'a donc plus la même vocation. Les arguments donnés avant sa construction ne tiennent plus», poursuivent-ils. «*L'intérêt du recours était de stopper le projet afin de remettre de l'intelligence au débat et de refaire de la pédagogie jusqu'au jugement.*»

Reinstaurer le dialogue

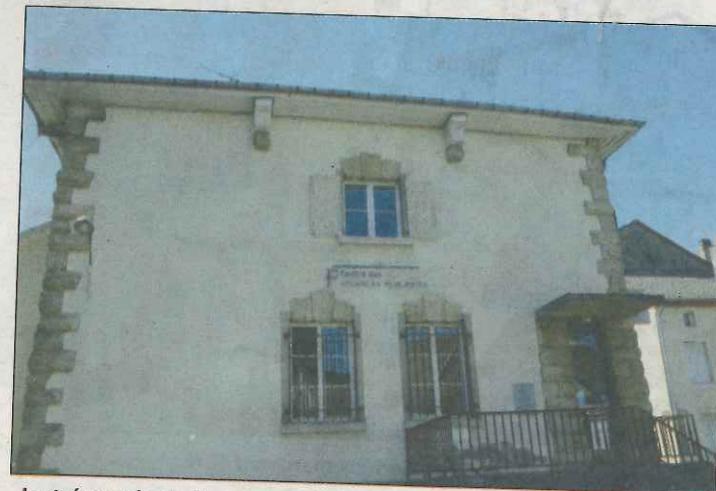
Pour Emmanuel Geoffroy, le plus dommageable a été le manque de discussions autour d'un projet d'intérêt communal. «*La municipalité a été dans l'incapacité d'argumenter une décision qui devient irrationnelle et préjudiciable à l'ensemble de la collectivité.*» Il souligne que des propositions avaient été faites : louer la salle du Moulin à un prix défiant toute concurrence, travailler sur un cahier des charges en commun, ou réfléchir à un projet innovant. Des propositions restées sans réponse. «*Ce que je fais, je le fais pour la commune. Nous n'avons pas les mêmes enjeux. Il faut qu'il gagne sa croûte, je comprends bien mais dans sa salle il peut faire ce qu'il veut, ce n'est pas une salle des fêtes*», déclare Claude Gagneux. «*Toute cette propagande sur notre salle lui porte préjudice*», ajoute-t-il. Pourtant, maire et opposants souhaitent la même chose. Que la salle des fêtes, maintenant qu'elle existe, vive. Gérard Desprez souhaite qu'un vrai dialogue soit restauré. Emmanuel Geoffroy insiste : «*Il est dommage qu'un projet qui entraîne toute une commune ne puisse pas être réfléchi collectivement dans l'intérêt de tous et*

ADMINISTRATION

Trésoreries menacées : un vent de révolte

«*Quel mépris des collectivités !*», s'indigne Anne-Marie Nédélec. Comme les trois maires concernés par le projet de fermeture de trésoreries, elle est animée par un sentiment de colère. Dès lundi, une délégation de Bourbonne montera à Chaumont pour faire part de sa désapprobation.

«*Le gouvernement dit qu'il faut protéger la ruralité. Et on dépouille Bourbonne qui est loin de tout. C'est invraisemblable !*» Dominique Richard-Brice avait été la première élue à fustiger le projet de fermeture de sa trésorerie (nos éditions du 16 juin et d'hier). Ce jeudi, elle ne décolerait toujours pas. De même que les maires des trois autres trésoreries concernées par une réorganisation dénoncée par FO. Pour montrer leur désapprobation, «*lundi matin, avec des élus de Bourbonne et des alentours, dont le conseiller départemental, avec des habitants, nous monterons en cortège jusqu'à la direction des Finances publiques*», explique Dominique Richard-Brice, qui ne comprend pas que le centre bourbonnais (cinq agents) ferme plutôt que celui de Chalindrey. Pour Jonathan Haselvander (Bourmont), également, la décision ne passe pas. Il craignait cette fermeture il y a deux ans, quand la communauté de communes a fusionné avec celle d'Andelot. «*On imaginait déjà que les trésoreries seraient calquées sur les nouvelles intercommunalités, mais les services de*



La trésorerie de Bourmont doit fermer ses portes dans six mois. (Photo d'archives S. C.).

«*L'Etat m'avaient répondu "vous ne pouvez pas dire ça", rappelle l'élue. Mes inquiétudes, hélas, se révèlent réelles.*»

«Le pas de trop»

Et le jeune maire de s'interroger : «*Vivre avec son temps, c'est bien, mais un mail ou un répondeur ne remplaceront jamais l'humain. Dans une commune relativement isolée comme Bourmont, c'est un lien de proximité qui est menacé.*» D'ores et déjà, la directrice des

Finances publiques a été invitée à apporter des explications le 7 septembre, devant les maires et adjoints de l'ex-canton de Bourmont. Avant peut-être «*une action la plus large possible*», ajoute Jonathan Haselvander. «*Nous ne laisserons pas fermer notre trésorerie*», assure-t-il. A Wassy, Christel Mathieu fait part de sa déception. «*Encore une fois, Wassy, qui avait été sous-préfecture, perd un service. La tré-*

sorerie s'occupait des recettes du marché, des cantines scolaires... Va-t-il falloir apporter l'argent jusqu'à Saint-Dizier ?», s'interroge le maire, qui discutera avec son équipe de l'opportunité de manifester. Le sentiment de colère, c'est encore celui qui anime Anne-Marie Nédélec, maire de Nogent. «*Quel mépris des collectivités : c'est toujours moins de proximité, moins de services au public, sans pour autant que l'Etat fasse des économies, puisqu'il encourage à créer des maisons de services payées par les collectivités !*», déplore la présidente des Maires de Haute-Marne, pour qui le principe d'«*une trésorerie par communauté de communes est idiot : on a un territoire qui va de l'Aube à Ninville. Tout cela pour que la DGFIP ne paie plus les locaux de loyers qu'elle nous a fait rénover*». En outre, le «*tout numérique*» ne lui paraît pas un gage d'efficacité : «*Le prélèvement à la source, ça va poser énormément de problèmes, comme on l'a vu pour la carte grise : les gens se dirigent vers la mairie.*» Et de prévenir : «*Ça ne se passera pas tout seul. Cette décision, c'est le pas de trop !*»